RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00253
Numéro SIREN : 328 703 244
Nom ou dénomination : OLIBE

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2024 sous le numéro de dépôt 2922

« OLIBÉ »

Société par Actions Simplifiée au capital de €.192 000
Siège social: 47 rue Emile Zola
59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN

328 703 244 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

AU 31 MARS 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS OLIBE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : HYPERMARCHE E.LECLERC 59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 2 8 7 0 3 2 4 4 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31032022 Net 3	N-1 31032021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	76 657	AG	71 349	5 308	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN	1 129 425	AO	46 188	1 083 237	915 919
	Constructions	AP	8 270 786	AQ	2 239 279	6 031 507	2 982 476
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 272 329	AS	1 063 839	208 490	59 461
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 258 156	AU	989 772	268 384	197 163
	Immobilisations en cours	AV	321 575	AW		321 575	821 180
	Avances et acomptes	AX	217 289	AY		217 289	3 862
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	783 169	CV		783 169	783 169
	Créances rattachées à des participations	BB	906 645	BC		906 645	1 289 691
	Autres titres immobilisés	BD	85 558	BE		85 558	70 395
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	35 730	BI		35 730	(141)
	TOTAL (II)	BJ	**14 357 318**	BK	**4 410 426**	**9 946 892**	**7 123 174**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS * — Matières premières, approvisionnements	BL	3 406	BM		3 406	3 028
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	1 289 249	BU	3 135	1 286 114	1 030 881
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES — Clients et comptes rattachés (3) *	BX	331 317	BY	593	330 724	315 936
	Autres créances (3)	BZ	479 041	CA		479 041	271 022
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CO			
	DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 463 596	CE		1 463 596	2 656 956
	Disponibilités	CF	927 725	CG		927 725	653 102
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	116 348	CI		116 348	99 300
	TOTAL (III)	CJ	**4 610 681**	CK	**3 728**	**4 606 953**	**5 030 226**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**18 967 999**	1A	**4 414 154**	**14 553 845**	**12 153 400**

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS OLIBE — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 192 000)	DA	192 000	192 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	19 200	19 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	5 646 479	4 793 321
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**628 807**	**961 158**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	124 962	91 066
	TOTAL (I)	DL	**6 611 449**	**6 056 746**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 304	67 702
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**70 304**	**67 702**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 848 275	3 125 546
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	176 773	68 218
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 488	732
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 880 839	1 439 052
	Dettes fiscales et sociales	DY	722 014	764 724
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	206 402	593 634
	Autres dettes	EA	36 302	34 186
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		2 861
	TOTAL (IV)	EC	**7 872 093**	**6 028 953**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**14 553 845**	**12 153 400**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 989 907	3 550 511
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 500	11 621

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS OLIBE** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	25 072 389	FB		FC	25 072 389	21 393 472
	Production vendue biens*	FD	27 927	FE		FF	27 927	619
	Production vendue services *	FG	662 680	FH		FI	662 680	575 123
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**25 762 997**	FK		FL	**25 762 997**	**21 969 213**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	45 273	37 094
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	129 375	126 681
	Autres produits (1) (11)					FQ	52 706	112 798
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**25 990 351**	**22 245 787**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	20 832 209	17 061 650
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(258 368)	(137 089)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	22 064	24 599
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(378)	1 123
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 404 801	1 292 084
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	287 307	274 396
	Salaires et traitements *					FY	1 928 114	1 721 499
	Charges sociales (10)					FZ	433 403	381 201
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	412 665	227 040
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	3 728	71
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	12 595	14 993
	Autres charges (12)					GE	11 035	20 501
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**25 089 175**	**20 882 068**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**901 175**	**1 363 719**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	13 687	19 162
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 342	13 046
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**40 029**	**32 208**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		39 991
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	121 928	15 482
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**121 928**	**55 473**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(81 899)**	**(23 265)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**819 276**	**1 340 454**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise **SAS OLIBE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 898	10 181
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	292 040	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 461	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**304 399**	**10 181**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	584	16 596
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	293 845	320
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	36 357	26 286
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**330 785**	**43 203**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(26 386)**	**(33 022)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	164 083	346 274
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**26 334 779**	**22 288 176**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**25 705 971**	**21 327 018**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**628 807**	**961 158**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	88 376	118 706
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	17 082	22 913
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		2 432
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	8 815	14 385
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	18 040	19 989
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	101 078	73 237
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	116 811	113 963
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	950	723
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	330 785	304 399

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	8 815	17 082

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OP

Détail des produits et charges exceptionnels

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	584	
V.n.c. immob.incorporelles	25 807	
V.n.c. immob.corporelles	265 038	
Ch./ex. diverses	3 000	
Dot amort dérogatoire	36 357	
Autres prod.excep.gestion		1 258
Pr./ex.ant.-taxes		8 640
Prod. cess. immob.corp.		291 667
Produits exceptionnels		373
Repr amts dérogatoires		2 461
Totaux	330 786	304 399

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs
Pr et Ch ex ant achats	634	3 511
Ch ex ant rrro achats	3	
Ch ex ant réparations	5 203	
Ch ex ant assurances	2 853	
Ch ex ant part pub	11	
Ch ex ant créances irrécouvrables	110	
Pr ex ant sous traitance		3 153
Pr ex ant entretien		265
Pr ex ant honoraires		289
Pr ex ant cotisations		3 365
Pr ex ant part pub		3 094
Pr ex produit d'activité annexe		3 406
Totalisation	6 814	17 062

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Réglt ANC n° 2016-07 relatif au PCG).

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 553 845** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **26 334 779** euros et un total **charges** de **25 705 971** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **628 807** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2021** et finit le **31/03/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti", au prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maitrisées, y compris les CGV et les CPV, frais de logistique centrale inclus.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Intégration fiscale

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est "société mère" à compter du 01 avril 2019.

Les modalités de la convention (paragraphe I-1) retenue sont les suivantes pour la répartition de l'impôt sur les sociétés :

Tout impôt sur les bénéfices qui aurait été dû par la Filiale au Trésor si elle n'avait pas été intégrée, à savoir notamment impôt sur les sociétés au taux normal et/ou au taux réservé aux PME (article 219 Ib du Code Général des Impôts) ou au taux réduit s'il s'agit de plus-values à long terme ou sur certains actifs immobiliers, contributions exceptionnelles d'impôt sur les bénéfices et contribution sociale sur les bénéfices, entraîne la constatation d'une dette de la Filiale vis-à-vis de la Mère et réciproquement celle d'une créance d'égal montant de la Mère sur la Filiale.

Toutefois, en cas de déficit, la Filiale recevra, à titre définitif, de la Mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou potentielle, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ; en conséquence, la Filiale sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

Il en sera de même de tout impôt sur les bénéfices ou contribution qui viendrait se substituer ou s'ajouter aux impositions existantes selon l'évolution de la législation.

La date d'exigibilité de cette dette de la Filiale envers la Mère est la date à laquelle aurait dû être acquitté l'impôt correspondant par la Filiale au Trésor Public si la Filiale n'avait pas été intégrée.

Consécutivement l'impôt lié à l'intégration enregistré dans la société pour l'exercice est de 228 134 euros.

Provision pour risque

Le ministre de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC, le 28 février 2018, en restitution aux fournisseurs des ristournes qualifiées indûment perçues au titre des années 2013, 2014 et 2015. Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministère de l'Economie et des Finances. Le ministère a interjeté appel, la décision n'est pas rendue, la provision est maintenue dans les comptes.

Le risque a été provisionné pour un montant de 52 709 euros.

Porte monnaie électronique

Le ticket LECLERC est un outil de fidélisation de la clientèle qui se caractérise par un avantage pour le consommateur. Dans le cadre de l'interopérabilité de la carte Leclerc, le client peut utiliser les tickets Leclerc figurant sur sa carte dans le magasin de son choix. Ces tickets sont soit mandatés (financés par les fournisseurs), soit non mandatés (le magasin émetteur accorde la réduction de prix aux consommateurs et en supporte seul la charge).

Une provision doit être comptabilisée à la clôture des comptes afin de retraiter le solde du porte monnaie TEL portant sur les tickets non mandatés et non utilisés retraités de l'impact de la marge.

A l'issue de ce retraitement, le solde du compte 419720 correspond aux tickets mandatés et non utilisés à la clôture et le solde du compte 151890 correspond aux tickets non mandatés et non utilisés valorisés au coût de révient.

Provision TEL non mandatée

Le montant provisionné s'élève à 12 595 euros, il correspond aux soldes des tickets Leclerc non mandatés et non utilisés valorisés au coût de revient.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisation

Ouverture LECLERC DRIVE

La création d'un LECLERC DRIVE, débuté en N-1 (immo en cours) a été réalisée sur l'exercice. L'ouverture fut le 31 août 2021.

Echange d'ensemble immobilier avec la commune d'HALLENNES LEZ HAUBOUDIN

La société a procédé, en date du 1er mars 2022 à un échange avec la commune d"HALLENNES LEZ HAUBOURDIN. La SAS OLIBE a fait l'acquisition d'ateliers techniques municipaux, sis 49 bis rue Emile ZOLA. En contrepartie, la SAS OLIBE a cédé une fraction de l'immobilier réhabilité sis 5018 Rue Paul COLETTE.

La valeur d'échange fut de 291 666.67 € HT. Ce montant correspond au prix de cession de la SAS OLIBE.

Cette opération a généré un résultat exceptionnel de 26 629.10 €

Immobilisations en cours

La société a comptabilisé en immobilisations en cours des immobilisations corporelles pour l'aménagement de l'agrandissement du parking, ainsi que le magasin. Elles seront amorties à compter de l'ouverture.

Transmission universelle de patrimoine

La SAS OLINES a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la SAS OLIBE en date du 31 décembre 2021. La TUP bénéficie du régime de faveur et d'une rétroactivité fiscale au premier jour de l'exercice.

Les flux ont été repris dans la SAS OLIBE à la date du 31 décembre 2021.

La TUP génère un vrai mali de fusion de 99 400 €.

Epidémie COVID 19

L'Organisation Mondiale de la Santé a classé le 11 mars 2020 l'épidémie en pandémie mondiale. Le gouvernement a adopté le 13 mars 2020 l'état d'urgence sanitaire.

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

De plus, afin de lutter conte la propagation de l'épidémie, des mesures exceptionnelles ont été mises en places telles que :

- Installation de plexiglass pour les caisses,
- Signalétique au sol pour le respect des distanciations entre les clients,
- EPI (masques, visières, gants et gel hydroalcoolique) pour les salariés,
- Distributeurs de gel,
- Diffusion régulière de messages audios rappelant les gestes barrières,
- Modification des horaires d'ouverture du magasin pendant les périodes de confinement et de couvre-feu.

Autres faits significatifs

Les tensions internationales liées à la crise en Ukraine constituent des événements susceptibles d'impacter le marché de l'énergie et les charges de la société en 2022.

Cet évènement n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 mars 2022 c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 mars 2022 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

A ce jour la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation, conformément aux dispositions du PCG.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS OLIBE** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	**44 639**	KE		KF	**32 018**	
CORPORELLES	Terrains	KG	960 732	KH		KI	194 500	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	3 542 757	KK		KL	2 893 915	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	119 328	KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	1 211 290	KQ		KR	783 659	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	1 048 623	KT		KU	223 706	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	967 575	KW		KX	16 000	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	41 440	KZ		LA	4 927	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	56 855	LC		LD	171 359	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	821 180	LI		LJ	156 575	
	Avances et acomptes	LK	3 862	LL		LM	213 426	
	TOTAL III	LN	**8 773 642**	LO		LP	**4 658 066**	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	2 112 851	8V		8W	61 120	
	Autres titres immobilisés	1P	70 395	1R		1S	15 163	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	(141)	1U		1V	35 871	
	TOTAL IV	LQ	**2 183 105**	LR		LS	**112 155**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	**11 001 387**	ØH		ØJ	**4 802 239**	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	**76 657**	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	25 807	LY	1 129 425	LZ		
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	233 318	MB	6 203 354	MC		
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	119 328	MF		
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	46 845	MH	1 948 104	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	1 272 329	ML		
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	983 575	MO		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ	46 367	MR		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	228 215	MU		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY	656 180	MZ		NA	321 575	NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	217 289	NF		
	TOTAL III	IY	**656 180**	NG	**305 970**	NH	**12 469 559**	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX	484 158	ØY	1 689 814	ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	85 558	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	35 730	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ	**484 158**	NK	**1 811 102**	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4	**656 180**	ØK	**790 128**	ØL	**14 357 318**	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 03 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS OLIBE** Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS OLIBE** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	44 639	PF	26 709	PG		PH	71 349
TOTAL I		RK	**44 639**	RM	**26 709**	RN		RO	**71 349**
Terrains		PI	44 813	PJ	1 375	PK		PL	46 188
Constructions	Sur sol propre	PM	1 344 805	PN	215 350	PO	13 357	PQ	1 546 798
	Sur sol d'autrui	PR	89 725	PS	3 495	PT		PU	93 220
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	456 369	PW	144 659	PX	1 768	PY	599 260
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	989 162	QA	74 676	QB		QC	1 063 839
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	792 599	QE	46 072	QF		QG	838 671
	Matériel de transport	QH	25 272	QI	7 466	QJ		QK	32 738
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	50 836	QM	35 027	QN		QO	85 863
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**3 793 582**	QV	**528 120**	QW	**15 125**	QX	**4 306 578**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**3 838 222**	ØP	**554 830**	ØQ	**15 125**	ØR	**4 377 926**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	16 989	R1		R2		R3	2 461	R4		R5		R6	15 989
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2	**16 989**	X3		X4		X5	**2 461**	X6		X7		X8	**15 989**
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL	**19 368**					NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	**36 357**	NQ		NR		NS	**2 461**	NT		NU		NV	**15 989**
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	**36 357**	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	**2 461**	Total général non ventilé (NW + NY)	NZ	**33 895**							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS OLIBE** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	91 066	TM	36 357	TN	2 461	TO	124 962	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	**91 066**	TS	**36 357**	TT	**2 461**	TU	**124 962**	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	67 702	5W	12 596	5X	9 994	5Y	70 304	
	TOTAL II	5Z	**67 702**	TV	**12 596**	TW	**9 994**	TX	**70 304**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F	35 000	6G	2 500	6H	32 500	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U	39 991	9V		9W	39 991	9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	3 135	6R		6S	3 135	
	Sur comptes clients	6T	71	6U	593	6V	71	6W	593	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**40 062**	TY	**38 728**	TZ	**42 562**	UA	**36 228**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**198 830**	UB	**87 680**	UC	**55 017**	UD	**231 493**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	16 323	UF	12 564			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	36 357	UK	2 461			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisions fournisseurs	57 709			57 709
Provisions TEL mandatés	9 993	12 596	9 994	12 595

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS OLIBE** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	906 645	UM		UN	906 645
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	35 730	UV		UW	35 730
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 736		1 736		
	Autres créances clients	UX	329 580		329 580		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	46		46		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	19 343		19 343		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	219 050		219 050		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	163 125		163 125		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	645		645		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	76 831		76 831		
Charges constatées d'avance		VS	116 348		116 348		
TOTAUX		VT	**1 869 080**	VU	**926 705**	VV	**942 375**
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	13 500	13 500		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	4 834 775	962 411	3 266 531	605 832
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	9 984	1 650		8 334
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 880 839	1 880 839		
Personnel et comptes rattachés		8C	350 851	350 851		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	103 698	103 698		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	97 005	97 005		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	170 459	170 459		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	206 402	206 402		
Groupe et associés (2)		VI	166 789	166 789		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	36 302	36 302		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**7 870 604**	VZ **3 989 907**	**3 266 531**	**614 166**
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	2 500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	166 789
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	780 569	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

OLIBE

Société par actions simplifiée

47 RUE EMILE ZOLA

59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

OLIBE

Société par actions simplifiée

47 RUE EMILE ZOLA

59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux associés de la société OLIBE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OLIBE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Deloitte.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 12 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Marie Martin

Pierre-Marie MARTIN

Bilan Actif

		31/03/2022			31/03/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	76 657	71 349	5 308	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 129 425	46 188	1 083 237	915 919
	Constructions	8 270 786	2 239 279	6 031 507	2 982 476
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 272 329	1 063 839	208 490	59 461
	Autres immobilisations corporelles	1 258 156	989 772	268 384	197 163
	Immobilisations en cours	321 575		321 575	821 180
	Avances et acomptes	217 289		217 289	3 862
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	783 169		783 169	783 169
	Créances rattachées à des participations	906 645		906 645	1 289 691
	Autres titres immobilisés	85 558		85 558	70 395
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	35 730		35 730	(141)
	TOTAL (II)	14 357 318	4 410 426	9 946 892	7 123 174
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	3 406		3 406	3 028
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 289 249	3 135	1 286 114	1 030 881
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	331 317	593	330 724	315 936
	Autres créances	479 041		479 041	271 022
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 463 596		1 463 596	2 656 956
	DISPONIBILITES	927 725		927 725	653 102
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	116 348		116 348	99 300
	TOTAL (III)	4 610 681	3 728	4 606 953	5 030 226
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	18 967 999	4 414 154	14 553 845	12 153 400

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/03/2022	31/03/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	192 000	192 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	19 200	19 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	5 646 479	4 793 321
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	628 807	961 158
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	124 962	91 066
	Total des capitaux propres	6 611 449	6 056 746
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	70 304	67 702
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	70 304	67 702
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 848 275	3 125 546
	Emprunts et dettes financières divers (3)	176 773	68 218
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 488	732
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 880 839	1 439 052
	Dettes fiscales et sociales	722 014	764 724
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	206 402	593 634
	Autres dettes	36 302	34 186
	Produits constatés d'avance (1)		2 861
	Total des dettes	7 872 093	6 028 953
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	14 553 845	12 153 400

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	628 807,48	961 158,34
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 989 907	3 550 511
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	13 500	11 621
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	25 072 389		25 072 389	21 393 472
	Production vendue (Biens)	27 927		27 927	619
	Production vendue (Services et Travaux)	662 680		662 680	575 123
	Montant net du chiffre d'affaires	25 762 997		25 762 997	21 969 213
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			45 273	37 094
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			129 375	126 681
	Autres produits			52 706	112 798
	Total des produits d'exploitation (1)			25 990 351	22 245 787
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			20 832 209	17 061 650
	Variation de stock			(258 368)	(137 089)
	Achats de matières et autres approvisionnements			22 064	24 599
	Variation de stock			(378)	1 123
	Autres achats et charges externes			1 404 801	1 292 084
	Impôts, taxes et versements assimilés			287 307	274 396
	Salaires et traitements			1 928 114	1 721 499
	Charges sociales du personnel			433 403	381 201
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			412 665	227 040
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			3 728	71
	Dotations aux provisions			12 595	14 993
	Autres charges			11 035	20 501
	Total des charges d'exploitation (2)			25 089 175	20 882 068
	RESULTAT D'EXPLOITATION			901 175	1 363 719

Compte de Résultat 2/2

		31/03/2022	31/03/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	901 175	1 363 719
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	13 687	19 162
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	26 342	13 046
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	40 029	32 208
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		39 991
	Intérêts et charges assimilées (4)	121 928	15 482
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	121 928	55 473
	RESULTAT FINANCIER	(81 899)	(23 265)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	819 276	1 340 454
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	9 898	10 181
	Sur opérations en capital	292 040	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 461	
	Total des produits exceptionnels	304 399	10 181
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	584	16 596
	Sur opérations en capital	293 845	320
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	36 357	26 286
	Total des charges exceptionnelles	330 785	43 203
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(26 386)	(33 022)
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	164 083	346 274
	TOTAL DES PRODUITS	26 334 779	22 288 176
	TOTAL DES CHARGES	25 705 971	21 327 018
	RESULTAT DE L'EXERCICE	628 807	961 158

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	17 082	22 913
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	8 815	14 385
(3) dont produits concernant les entreprises liées	18 040	19 989
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Réglt ANC n° 2016-07 relatif au PCG).

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 553 845** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **26 334 779** euros et un total **charges** de **25 705 971** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **628 807** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2021** et finit le **31/03/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti", au prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maitrisées, y compris les CGV et les CPV, frais de logistique centrale inclus.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Intégration fiscale

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est "société mère" à compter du 01 avril 2019.

Les modalités de la convention (paragraphe I-1) retenue sont les suivantes pour la répartition de l'impôt sur les sociétés :

Tout impôt sur les bénéfices qui aurait été dû par la Filiale au Trésor si elle n'avait pas été intégrée, à savoir notamment impôt sur les sociétés au taux normal et/ou au taux réservé aux PME (article 219 Ib du Code Général des Impôts) ou au taux réduit s'il s'agit de plus-values à long terme ou sur certains actifs immobiliers, contributions exceptionnelles d'impôt sur les bénéfices et contribution sociale sur les bénéfices, entraîne la constatation d'une dette de la Filiale vis-à-vis de la Mère et réciproquement celle d'une créance d'égal montant de la Mère sur la Filiale.

Règles et Méthodes Comptables

Toutefois, en cas de déficit, la Filiale recevra, à titre définitif, de la Mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou potentielle, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ; en conséquence, la Filiale sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

Il en sera de même de tout impôt sur les bénéfices ou contribution qui viendrait se substituer ou s'ajouter aux impositions existantes selon l'évolution de la législation.

La date d'exigibilité de cette dette de la Filiale envers la Mère est la date à laquelle aurait dû être acquitté l'impôt correspondant par la Filiale au Trésor Public si la Filiale n'avait pas été intégrée.

Consécutivement l'impôt lié à l'intégration enregistré dans la société pour l'exercice est de 228 134 euros.

Provision pour risque

Le ministre de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC, le 28 février 2018, en restitution aux fournisseurs des ristournes qualifiées indûment perçues au titre des années 2013, 2014 et 2015. Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministère de l'Economie et des Finances. Le ministère a interjeté appel, la décision n'est pas rendue, la provision est maintenue dans les comptes.

Le risque a été provisionné pour un montant de 52 709 euros.

Porte monnaie électronique

Le ticket LECLERC est un outil de fidélisation de la clientèle qui se caractérise par un avantage pour le consommateur. Dans le cadre de l'interopérabilité de la carte Leclerc, le client peut utiliser les tickets Leclerc figurant sur sa carte dans le magasin de son choix. Ces tickets sont soit mandatés (financés par les fournisseurs), soit non mandatés (le magasin émetteur accorde la réduction de prix aux consommateurs et en supporte seul la charge).

Une provision doit être comptabilisée à la clôture des comptes afin de retraiter le solde du porte monnaie TEL portant sur les tickets non mandatés et non utilisés retraités de l'impact de la marge.

A l'issue de ce retraitement, le solde du compte 419720 correspond aux tickets mandatés et non utilisés à la clôture et le solde du compte 151890 correspond aux tickets non mandatés et non utilisés valorisés au coût de révient.

Provision TEL non mandatée

Le montant provisionné s'élève à 12 595 euros, il correspond aux soldes des tickets Leclerc non mandatés et non utilisés valorisés au coût de revient.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisation

Ouverture LECLERC DRIVE

La création d'un LECLERC DRIVE, débuté en N-1 (immo en cours) a été réalisée sur l'exercice. L'ouverture fut le 31 août 2021.

Echange d'ensemble immobilier avec la commune d'HALLENNES LEZ HAUBOUDIN

La société a procédé, en date du 1er mars 2022 à un échange avec la commune d''HALLENNES LEZ HAUBOURDIN. La SAS OLIBE a fait l'acquisition d'ateliers techniques municipaux, sis 49 bis rue Emile ZOLA. En contrepartie, la SAS OLIBE a cédé une fraction de l'immobilier réhabilité sis 5018 Rue Paul COLETTE.

La valeur d'échange fut de 291 666.67 € HT. Ce montant correspond au prix de cession de la SAS OLIBE.

Cette opération a généré un résultat exceptionnel de 26 629.10 €

Immobilisations en cours

La société a comptabilisé en immobilisations en cours des immobilisations corporelles pour l'aménagement de l'agrandissement du parking, ainsi que le magasin. Elles seront amorties à compter de l'ouverture.

Transmission universelle de patrimoine

La SAS OLINES a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la SAS OLIBE en date du 31 décembre 2021. La TUP bénéficie du régime de faveur et d'une rétroactivité fiscale au premier jour de l'exercice.

Les flux ont été repris dans la SAS OLIBE à la date du 31 décembre 2021.

La TUP génère un vrai mali de fusion de 99 400 €.

Epidémie COVID 19

L'Organisation Mondiale de la Santé a classé le 11 mars 2020 l'épidémie en pandémie mondiale. Le gouvernement a adopté le 13 mars 2020 l'état d'urgence sanitaire.

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

De plus, afin de lutter conte la propagation de l'épidémie, des mesures exceptionnelles ont été mises en places telles que :

- Installation de plexiglass pour les caisses,
- Signalétique au sol pour le respect des distanciations entre les clients,
- EPI (masques, visières, gants et gel hydroalcoolique) pour les salariés,
- Distributeurs de gel,
- Diffusion régulière de messages audios rappelant les gestes barrières,
- Modification des horaires d'ouverture du magasin pendant les périodes de confinement et de couvre-feu.

Autres faits significatifs

Les tensions internationales liées à la crise en Ukraine constituent des événements susceptibles d'impacter le marché de l'énergie et les charges de la société en 2022.

Cet évènement n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 mars 2022 c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 mars 2022 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

A ce jour la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation, conformément aux dispositions du PCG.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	44 639		32 018			76 657
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 639		32 018			76 657
CORPORELLES	Terrains	960 732		194 500		25 807	1 129 425
	Constructions sur sol propre	3 542 757		2 893 915		233 318	6 203 354
	sur sol d'autrui	119 328					119 328
	instal. agenct aménagement	1 211 290		783 659		46 845	1 948 104
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 048 623		223 706			1 272 329
	Instal., agencement, aménagement divers	967 575		16 000			983 575
	Matériel de transport	41 440		4 927			46 367
	Matériel de bureau, mobilier	56 855		171 359			228 215
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	821 180		156 575	656 180		321 575
	Avances et acomptes	3 862		213 426			217 289
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 773 642		4 658 066	656 180	305 970	12 469 559
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 112 851		61 120		484 158	1 689 814
	Autres titres immobilisés	70 395		15 163			85 558
	Prêts et autres immobilisations financières	(141)		35 871			35 730
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 183 105		112 155		484 158	1 811 102
	TOTAL	11 001 387		4 802 239	656 180	790 128	14 357 318

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	44 639	26 709		71 349
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 639	26 709		71 349
CORPORELLES	Terrains	44 813	1 375		46 188
	Constructions sur sol propre	1 344 805	215 350	13 357	1 546 798
	sur sol d'autrui	89 725	3 495		93 220
	instal. agencement aménagement	456 369	144 659	1 768	599 260
	Instal technique, matériel outillage industriels	989 162	74 676		1 063 839
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	792 599	46 072		838 671
	Matériel de transport	25 272	7 466		32 738
	Matériel de bureau, mobilier	50 836	35 027		85 863
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 793 582	528 120	15 125	4 306 578
	TOTAL	3 838 222	554 830	15 125	4 377 926

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre	16 989			2 461			15 989
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	16 989			2 461			15 989
Frais d'acquisition de titres de participation	19 368						
TOTAL	36 357			2 461			15 989
TOTAL GENERAL NON VENTILE			36 357			2 461	33 895

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	91 066	36 357	2 461	124 962
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	91 066	36 357	2 461	124 962
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	67 702	12 596	9 994	70 304
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67 702	12 596	9 994	70 304
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles		35 000	2 500	32 500
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	39 991		39 991	
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours		3 135		3 135
	Sur comptes clients	71	593	71	593
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	40 062	38 728	42 562	36 228
	TOTAL GENERAL	198 830	87 680	55 017	231 493
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		16 323	12 564	
	- financières				
	- exceptionnelles		36 357	2 461	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/03/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	906 645		906 645
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	35 730		35 730
	Clients douteux ou litigieux	1 736	1 736	
	Autres créances clients	329 580	329 580	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	46	46	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 343	19 343	
	Impôts sur les bénéfices	219 050	219 050	
	Taxes sur la valeur ajoutée	163 125	163 125	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	645	645	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	76 831	76 831	
	Charges constatées d'avances	116 348	116 348	
	TOTAL DES CREANCES	1 869 080	926 705	942 375

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/03/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	13 500	13 500		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 834 775	962 411	3 266 531	605 832
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	9 984	1 650		8 334
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 880 839	1 880 839		
	Personnel et comptes rattachés	350 851	350 851		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 698	103 698		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	97 005	97 005		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	170 459	170 459		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	206 402	206 402		
	Groupe et associés (2)	166 789	166 789		
	Autres dettes	36 302	36 302		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	7 870 604	3 989 907	3 266 531	614 166

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 500 000
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	780 569
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	166 789

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

31/03/2022	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	443 269	319 900
Créances rattachées à des participations	812 813	12 000
Prêts et autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations	2 045	12 000
Autres produits financiers		
Charges financières		
Charges financières		
Autres éléments		

Effectif moyen

		31/03/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires		19	
	Employés		46	
	Ouvriers			
	TOTAL		66	

Produits à recevoir

		31/03/2022
Total des Produits à recevoir		239 950
Créances rattachées à des participations		4 277
Ints sur avance a recevoir	4 277	
Autres créances clients		131 398
Clients fae Coopelec Coopernic	131 398	
Autres créances		104 275
Fourn. avoir à recevoir march.	3 221	
Fourn. avoir à recevoir fgx	5 085	
Fourn avoir à recevoir	34 149	
Rist. à recev./achats directs	28 881	
Formation à recevoir subvention	19 343	
Intérêts cour.s/c.à.t.-d.à.t.	13 596	

Charges à payer

		31/03/2022
Total des Charges à payer		700 721
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 223
Int.courus/emprunt emp	3 654	
Banques intérêts courus	569	
Emprunts et dettes financières divers		1 239
Associes int cour à payer	1 239	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		143 433
Fnp achats march.	4 769	
Fnp frais généraux	138 664	
Dettes fiscales et sociales		551 826
Pers. - prov. congés payés	116 296	
Pers. - inter à payer	204 819	
Pers. - prov. prime conv.	28 491	
Ch soc s/ sal prov cp	28 562	
Taxe apprentissage à payer	366	
Ch soc s/ sal prov pc	7 073	
Ch fisc s/ sal prov cp	1 954	
Etat - ch. à payer	163 788	
Ch.fisc./primes conv. à pay	477	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			116 348
Charges constatées d'avance		116 348	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			116 348

Capital social

	31/03/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	12 000,00	16,0000	192 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	12 000,00	16,0000	192 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	25 072 389		25 072 389
Production vendue de biens	27 927		27 927
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	662 680		662 680
TOTAL	25 762 997		25 762 997

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/03/2021	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/03/2022
Capital social	192 000				192 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	19 200				19 200
Réserves statutaires ou contractuelles	4 793 321	853 158			5 646 479
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	961 158	(961 158)		628 807	628 807
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	91 066			33 895	124 962
TOTAL	6 056 746	(108 000)		662 703	6 611 449

Date de l'assemblée générale 30/09/2021
Dividendes attribués 108 000
[1]dont dividende provenant du résultat n-1 108 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 5 948 746
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 5 948 746
[2]Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 554 703

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/03/2022	31/03/2021	%	%	31/03/2022	31/03/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur Deloitte	4 200	4 120	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur Deloitte								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	4 200	4 120	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 200	4 120	100,00	100,00				

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R 225-102 du Code de commerce)

		31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	192 000	192 000	192 000	192 000	192 000
	Nombre d'actions ordinaires	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	22 149 754	22 095 793	22 460 463	21 969 213	25 762 997
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	1 252 573	1 174 577	1 279 603	1 603 095	1 243 210
	Impôts sur les bénéfices	187 883	208 257	289 952	346 274	164 083
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	750 941	718 714	759 249	961 158	628 807
	Résultat distribué			204 000	108 000	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	89	81	82	105	90
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	63	60	63	80	52
	Dividende attribué			17	9	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	48	50	50	56	66
	Montant de la masse salariale	1 592 402	1 582 589	1 628 495	1 721 499	1 928 114
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	465 259	381 106	359 168	381 201	433 403

Filiales et participations

31/03/2022	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL HOLDING 912	1 000	704 795	100,00	345 300	345 300
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI OLIDIS	5 000	369 719	20,00	304 700	304 700

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL HOLDING 912	812 813			144 526	
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI OLIDIS	12 000		78 503	60 127	12 000

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

Produits et Charges exceptionnels au 31/03/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	584	
V.n.c. immob.incorporelles	25 807	
V.n.c. immob.corporelles	265 038	
Ch./ex. diverses	3 000	
Dot amort dérogatoire	36 357	
Autres prod.excep.gestion		1 258
Pr./ex.ant.-taxes		8 640
Prod. cess. immob.corp.		291 667
Produits exceptionnels		373
Repr amts dérogatoires		2 461
Totalisation	330 785	304 399

Produits et Charges sur exercices antérieurs au 31/03/2022

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Pr et Ch ex ant achats	634	3 511
Ch ex ant rrro achats	3	
Ch ex ant réparations	5 203	
Ch ex ant assurances	2 853	
Ch ex ant part pub	11	
Ch ex ant créances irrécouvrables	110	
Pr ex ant sous traitance		3 153
Pr ex ant entretien		265
Pr ex ant honoraires		289
Pr ex ant cotisations		3 365
Pr ex ant part pub		3 094
Pr ex produit d'activité annexe		3 406
Totalisation	8 815	17 082

Transferts de charges

	31/03/2022
Mécénat	101 078
Entretien	15 733
TOTAL	116 811

« OLIBÉ »

Société par Actions Simplifiée au capital de €.192 000
Siège social : 47 rue Emile Zola
59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN

328 703 244 RCS LILLE METROPOLE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à €.628 807,48 de la manière suivante :

- à distribuer aux associés à titre de dividendes la somme de€.150 000,00
- le solde à la réserve facultative, soit.....€. 478 807,48

En conséquence, chaque action donnera droit à son titulaire à un dividende de €.12,50.

Les dividendes distribués sont payables au siège social, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2020 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €.50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €.75 000 pour les couples soumis à imposition commune.
*les prélèvements sociaux de 17,20 %,
Les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :
- La réserve légale restera fixée à €.19.200, soit 10% du capital social,
- La réserve facultative sera portée de €.5 646 479,56 à €.6 125 287,04.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes ont été distribué au cours des trois derniers exercices :
* Par décision de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2020, la somme de €.204 000 donnant droit à un dividende de €.17 par action, soumis à la « flat tax ».
* Par décision de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2021, la somme de €. 108 000 donnant droit à un dividende de €.9 par action, soumis à la « flat tax ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

